



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
9 juillet 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

31 août–4 septembre 2015, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe (2016-2020)

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Justification du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Gestion du programme et des risques	9
IV. Suivi et évaluation	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Zimbabwe (2016-2020)....	12

I. Justification du programme

1. Le Zimbabwe a enregistré des progrès notables dans les domaines ci-après: la prévalence du VIH qui était de 27 % au milieu des années 1990 est tombée à 14 % en 2014; la mortalité maternelle qui se chiffrait en 2009 à 960 pour 100 000 naissances vivantes est passée à 614 en 2014; les taux de couverture vaccinale des enfants et la fréquentation de l'école primaire ont été améliorés (Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, 2014). En outre, le pays a promulgué une nouvelle Constitution contenant des dispositions sur la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, l'accès équitable à la justice et le respect des droits de l'homme. Les mesures de la réforme économique en cours et la tenue d'élections pacifiques en 2013 ont encouragé certains donateurs (comme l'Union européenne) à réinstaurer des contacts directs avec le Gouvernement. On s'attend à ce que cette évolution soit consolidée par la mise en œuvre du Programme du Zimbabwe pour une transformation socioéconomique durable (connu aussi sous le nom de Zim-Asset) qui constitue la



stratégie nationale de développement 2013-2018. Il convient de noter qu'en dépit de ces avancées, les défis économiques, sociaux et de gouvernance continuent de peser sur les acquis et d'hypothéquer les progrès futurs.

2. Le défi le plus important pour le Zimbabwe est son degré élevé de pauvreté et d'exclusion. L'objectif 1 du Millénaire pour le développement a peu de chances d'être réalisé et la pauvreté persiste en l'absence d'un plan national de lutte contre la pauvreté. La pauvreté nationale a atteint 62,6 % de la population en 2011 (avec un impact identique sur les foyers dirigés par des hommes ou par des femmes). La pauvreté est encore plus élevée en zones rurales, de l'ordre de 76 %, avec une pointe particulièrement élevée de 81,1 % au nord du Matabeleland. La faiblesse de la productivité agricole continue de poser un réel défi de même que l'accès limité aux intrants agricoles, aux compétences, au crédit et aux marchés. De nombreux paysans sont dans l'incapacité de tirer un revenu de leurs terres, et nombreux sont ceux qui ne jouissent pas de la sécurité foncière. Entre-temps, une partie importante de la population est exclue d'un grand nombre d'opportunités et de droits. Selon l'indice de pauvreté multidimensionnelle, 41 % sont pauvres et les privations en termes de niveau de vie contribuent à 59 % de la pauvreté prise dans son ensemble. Les écarts en matière de distribution des revenus sont importants. Le coefficient de Gini s'élevait à 0,5 en 2006. Les 10 % les plus pauvres de la population consomment 1,8 % du revenu national par opposition aux 10 % les plus riches qui en consomment 40,3 %.

3. L'une des causes sous-jacentes de la pauvreté réside dans le ralentissement de la croissance économique qui a chuté de 11,9 % en 2011 à 3,1 % en 2014. Des goulots d'étranglement structurels et infrastructurels et une marge de manœuvre budgétaire réduite ont eu pour effet le faible niveau des investissements nationaux, une expansion du secteur informel et un accroissement du chômage, augmentant ainsi encore la pauvreté. Avec la baisse de la productivité, les possibilités d'emploi et de création de revenus se sont considérablement réduites. Seulement 8 % du budget national est alloué au développement (Présentation du budget, 2015), entravant la capacité du Gouvernement à lutter efficacement contre la pauvreté. L'introduction du système multidevise a également limité la possibilité du Gouvernement de recourir à la politique monétaire pour gérer l'économie. Le surendettement a freiné l'obtention de prêts auprès des marchés financiers multilatéraux et internationaux ainsi que les efforts du Gouvernement et du secteur privé pour faire face aux problèmes de liquidité. En conséquence, l'accès trop restreint aux fonds de roulement nécessaires au développement commercial et industriel a entraîné des fermetures d'entreprises et une diminution des dépenses, condamnant encore plus de travailleurs à la pauvreté. L'absence de clarté dans les grandes politiques clés a sapé la confiance des investisseurs, avec pour effet une forte diminution du volume des investissements directs étrangers. L'absence de mécanismes de coordination pour structurer l'aide a provoqué des difficultés pour coordonner et orienter les ressources des donateurs (notamment 1,1 milliard de dollars de l'OCDE en 2013) vers les priorités nationales, notamment la réduction de la pauvreté.

4. Une autre cause tient à la faiblesse de la gouvernance. Un certain nombre de réformes ont été identifiées dans ce domaine, acceptées et consacrées dans la nouvelle Constitution durant la période de Gouvernement inclusif (2009-2013). Certaines de ces réformes avaient notamment pour objet: la réconciliation, la cohésion et l'unité nationale; la liberté d'activité politique; le respect de la Constitution et de la primauté du droit; la liberté d'association et de réunion ainsi que la réforme des organes de l'État et de ses institutions. La mise en œuvre complète de ces réformes est cruciale pour créer un climat favorable à la bonne

gouvernance, à une croissance inclusive et à la réduction de la pauvreté. Les institutions clés jouant un rôle important dans le renforcement de la participation citoyenne et dans la promotion et la protection des droits de l'homme sont confrontées au manque de capacités. La faiblesse des capacités des principales institutions de services sape les services de base et dès lors affecte négativement le bien-être général. Le renforcement des capacités des institutions publiques en vue d'une meilleure prestation de services aux niveaux national et local est impératif pour une meilleure gouvernance. Bien que la Constitution ait prévu des institutions clés pour renforcer la démocratie dans le pays, certaines doivent encore être créées et d'autres doivent avoir leurs capacités renforcées. C'est la clé pour assurer une démocratie participative, des prestations efficaces des services, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Les citoyens ne sont pas conscients de leurs droits civils et politiques. Il importe de consolider et d'approfondir les fondements de la paix et de consolider la cohésion sociale pour permettre une croissance inclusive. La Constitution a prévu la création d'une Commission nationale de paix et de réconciliation ainsi que le renforcement des capacités des communautés locales à gérer les différends, reconnaissant aussi la nécessité de consolider l'architecture de la paix. Par ailleurs, en dépit de quelques progrès en matière d'autonomisation des femmes, leur présence dans le monde politique et économique reste inadéquate. Les femmes ne représentent que 29 % des emplois dans le secteur formel. Peu d'entre elles accèdent à des postes techniques ou de cadres. Elles ne se font pas entendre dans les processus démocratiques importants et les violences faites aux femmes demeurent élevées, 30 % d'entre elles ayant subi des violences physiques ou sexuelles.

5. La pauvreté et l'exclusion sont exacerbées structurellement par la faiblesse des capacités de résilience qui augmente la vulnérabilité à un large éventail de chocs. Le Zimbabwe souffre des conséquences du changement climatique, notamment les variations des précipitations et les phénomènes climatiques extrêmes. Les températures ont augmenté de 0,1°C par décennie tandis que les précipitations ont diminué de 5 %. Malheureusement, la majorité des communautés vulnérables ne dispose pas des stratégies d'adaptation appropriée face à ces chocs, ce qui rend difficile le développement de la résilience, l'atténuation des effets du changement climatique ou la recherche des différentes possibilités d'adaptation. Le changement climatique aggraverait sans doute aussi la vulnérabilité des femmes, notamment les ménages dirigés par une femme. Cette vulnérabilité est encore augmentée par leur accès limité aux opportunités économiques. En l'absence d'adaptation, les récoltes agricoles tributaires des précipitations pourraient chuter de 50 %, au détriment de 1,3 million de petits agriculteurs, dans 70 % sont des femmes. La biodiversité et les écosystèmes sont menacés par l'utilisation des sols et les effets du changement climatique. En outre, la sécheresse a provoqué la perte de 327 000 hectares de forêts chaque année, plaçant le Zimbabwe en deuxième position à cet égard en Afrique australe.

6. Au cours du programme précédent, le PNUD a fait d'importantes contributions pour tenter de surmonter les défis mentionnés ci-dessus, comme le montrent la récente évaluation des résultats des activités de développement et d'autres évaluations de résultats. En voici quelques illustrations:

a) Les activités associées au processus constitutionnel dans un climat politique complexe ont donné au PNUD la réputation d'un organisme capable de travailler dans des conditions difficiles. Ses réalisations portent notamment sur la création d'un espace de participation citoyenne, avec plus de 3 millions de citoyens consultés; le lancement du processus de paix et de réconciliation; l'émergence d'une

structure de gouvernance qui reconnaît le rôle de l'État et l'appropriation nationale. D'autres réalisations sont notamment une plus grande tolérance à l'égard du pluralisme politique et le renforcement du cadre institutionnel dans le domaine de l'accès à la justice et de la protection des droits, notamment la création de la Commission des droits de l'homme et le projet de loi relatif à la Commission pour l'égalité des sexes.

b) Le PNUD a facilité la gestion de l'économie, la planification favorable aux pauvres et le renforcement des capacités à un moment où des parties prenantes telles que la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international (FMI) ne s'étaient guère engagées auprès du Gouvernement en raison de divergences politiques et du surendettement du pays. L'appui au Zim-Asset était limité à l'élaboration des modalités d'exécution. Le PNUD a également appuyé l'Office des statistiques du Zimbabwe (connu sous le nom de « Zim-Stat ») pour la reprise des enquêtes qui avaient été interrompues faute de moyens.

c) Le PNUD a piloté des interventions sur les moyens d'existence touchant plus d'un million de personnes, en fournissant des subventions à la création d'entreprises outre une assistance aux mesures d'adaptation au climat.

7. Des faits notables comprennent notamment l'achèvement par le Gouvernement des phases clés du programme de suivi du FMI et l'élaboration d'une feuille de route pour le rééchelonnement de la dette, deux étapes importantes pour la reprise des relations avec les institutions financières internationales. Des efforts ont été entrepris pour restaurer la confiance du secteur financier; des réformes en matière de gouvernance sont en voie d'élaboration et la capacité des institutions intéressées se reconstruit graduellement. Le PNUD recherche les voies possibles lui permettant d'appuyer ce type d'initiatives gouvernementales. Un engagement accru de certains donateurs et des institutions financières internationales est susceptible d'affecter le rôle du PNUD, toutefois le rétablissement de relations normales est un processus de longue haleine et les donateurs font preuve de prudence avant de s'engager à nouveau. Les possibilités de collaboration avec les donateurs continueront d'augmenter et seront mises à profit dans l'exécution du programme. Le PNUD est bien placé pour fournir un appui aux politiques de développement et un appui au renforcement des institutions vu son influence et les bons résultats obtenus dans divers secteurs du programme 2011-2015, notamment l'élaboration de la Constitution. En outre, sa capacité de convoquer les parties prenantes, particulièrement pour traiter de questions politiques épineuses, a été reconnue comme cruciale pour l'exécution efficace de leurs mandats respectifs.

8. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme précédent permettront au nouveau programme de pays d'être innovant dans sa conception et son exécution. Par le biais d'une approche globale et ciblée de réduction de la pauvreté, il adoptera un équilibre durable entre l'appui fourni en amont et l'appui fourni en aval. Pour élaborer ses politiques, le PNUD s'appuiera sur des faits vérifiés notamment en matière de renforcement de la résilience, de l'amélioration des capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation des communautés à risque et de la mise en place de réponses appropriées, coordonnées et exécutées en temps voulu face aux risques et aux chocs. Le PNUD portera essentiellement son attention sur les domaines générant des effets multiplicateurs grâce au développement des capacités et des politiques, à la mise en place d'un espace de dialogue, et à la flexibilité des interventions en aval. Les interventions proposées en amont chercheront à établir des plates-formes pour la participation citoyenne dans les processus démocratiques et à faciliter l'accès aux compétences, connaissances et

nouvelles technologies pour générer plus de revenus. Le PNUD appuiera ces mesures dans trois domaines d'action stratégiques: a) la croissance sans exclusion et les moyens d'existence durables, b) la gouvernance démocratique et c) le changement climatique et la résilience.

II. Priorités du programme et partenariats

Croissance inclusive et moyens d'existence durables (Premier pilier)

9. Les moyens d'existence durables constituent le pilier de la lutte contre la pauvreté, fournissant des intrants aussi bien en aval qu'en amont, s'appuyant sur les composantes du cycle de programmation 2011-2015, telles que les moyens d'existence, la gestion de l'économie, la durabilité environnementale et les statistiques. Les questions à traiter concernent la carence des données et la faiblesse des capacités institutionnelles en matière de lutte contre la pauvreté. La première priorité sera d'appuyer les capacités du Gouvernement à créer un environnement propice à la lutte contre la pauvreté et générer les données nécessaires à la planification et au suivi. Des interventions clés permettront de consolider les capacités analytiques et institutionnelles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales de développement en faveur des pauvres, alignées sur les objectifs de développement durable. Les connaissances acquises dans le domaine de la croissance inclusive compléteront ces efforts. Grâce à l'appui de partenaires tels que le Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID) et la Banque mondiale, le PNUD continuera d'appuyer la production de statistique, notamment les enquêtes sur le revenu et les dépenses de consommation, outre la mise en œuvre de la seconde stratégie nationale de développement des statistiques qui jouit de l'appui du PNUD. Des aides additionnelles seront fournies pour consolider la coordination des aides.

10. En complément de la politique et des efforts nationaux, cette composante du programme appuiera la capacité des institutions infranationales à concevoir et à mettre en œuvre des interventions d'amélioration des conditions d'existence afin d'augmenter la productivité, les revenus et le développement rural comme moyens d'extraire durablement de la pauvreté les groupes cibles. Les capacités des parties prenantes seront renforcées en matière d'acquisition des compétences (en particulier le développement de l'entrepreneuriat auprès des jeunes de 18 à 35 ans, notamment les femmes de ce groupe d'âge) et les nouvelles technologies. Le microfinancement sera favorisé (en donnant la priorité aux chômeurs de 18 à 35 ans, aux veuves et aux femmes chefs de foyers) de manière à aider la production des communautés, à augmenter la valeur ajoutée, conserver des normes de qualité, améliorer l'accès aux marchés et créer des opportunités de moyens d'existence durables. Les enseignements tirés des petits projets de moyens d'existence qui ont été couronnés de succès, notamment le programme de microfinancement et le programme de prévention des catastrophes et de réhabilitation, seront étendus sur une grande échelle. Des services énergétiques seront fournis en même temps que ces interventions de manière à réduire la pauvreté et promouvoir les moyens d'existence durables. Les districts cibles seront déterminés au moyen d'une cartographie de la pauvreté. Cette initiative s'inscrit dans une approche conjointe regroupant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes. Les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autorités locales seront des partenaires clés. L'accent mis

spécialement sur le partenariat permettra de mobiliser les connaissances et l'expérience des parties prenantes pour les inciter à participer aux programmes et se les approprier. La collaboration par le biais d'institutions de gouvernance et de services favorisera l'appropriation nationale et le contrôle de la prestation de services tout en assurant leur pérennité, à l'instar d'une infrastructure solide et de l'accès aux marchés. Les connaissances recueillies et les enseignements tirés de l'expérience à l'échelon local permettront de fonder les processus politiques à l'échelon national.

Gouvernance démocratique (Deuxième pilier)

11. Le programme s'attachera à consolider les réformes inachevées en matière de gouvernance démocratique qui ont été identifiées et consacrées dans la nouvelle Constitution. Ces réformes comprennent notamment: la consolidation de la Constitution et de la primauté du droit; la protection et la promotion des droits de l'homme; l'architecture du processus de paix et de réconciliation nationale; une meilleure administration de la justice; la réforme des organes et des institutions de l'État en faveur d'une prestation transparente et responsable. Ces réformes sont cruciales pour instaurer un environnement propice à la bonne gouvernance et à la réduction de la pauvreté. Une meilleure gouvernance facilitera la reprise des relations avec les institutions financières internationales, suscitant des retombées positives en matière d'investissement étranger direct, de croissance des entreprises et des ressources du Gouvernement.

12. La première composante de ce pilier appuiera l'accès à la justice et la protection des droits fondamentaux en renforçant les capacités d'administrer la justice, en consolidant les institutions des droits de l'homme pour leur permettre d'offrir des services de qualité et de défendre la primauté du droit. Les réformes constitutionnelles juridiques seront amplifiées grâce au renforcement des capacités des institutions cibles afin d'aligner les législations les plus importantes sur la Constitution. Le PNUD appuiera les activités de coordination du Groupe de travail interministériel sur l'alignement. Le PNUD fera appel à son réseau mondial grâce aux partenariats Sud-Sud pour doter les institutions juridiques intéressées des compétences nécessaires à la rédaction de textes juridiques. S'appuyant sur les enseignements tirés du cycle de programmation 2011-2015, le nouveau programme approfondira les bases d'une prestation coordonnée des services du Ministère de la justice en faveur des groupes vulnérables, en mettant l'accent sur les personnes vivant avec le VIH ou le sida, les détenus en détention préventive de longue durée et les personnes indigentes (tout particulièrement les femmes). Cette intervention visera les institutions clés au sein du secteur judiciaire et du maintien de l'ordre. En outre, un appui sera fourni pour renforcer les capacités des institutions nationales mandatées pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, telles que la Commission des droits de l'homme, la Commission de l'égalité des sexes ou la Commission nationale de paix et de réconciliation. L'accent sera placé sur les violations des droits de l'homme et le plaidoyer en faveur de l'application des recommandations donnant suite aux rapports de l'État partie. Le PNUD, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et ses partenaires de développement (y compris le Danemark et l'Union européenne) et les organisations de la société civile, tirera un avantage stratégique de sa capacité de réunir les parties prenantes sur des questions épineuses. Ses efforts seront amplifiés en faisant appel aux expériences régionales de renforcement des institutions des droits de l'homme grâce à la stratégie Sud-Sud. S'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, l'accent sera placé sur le renforcement des capacités pour formuler,

réviser et appliquer la législation en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes.

13. Deuxièmement, le PNUD fournira un appui pour renforcer et consolider l'architecture de la paix sur le plan national. Le Zimbabwe a une histoire marquée par la polarisation et la violence politiquement motivée, notamment les litiges fonciers qui ont sapé la cohésion au niveau local. En s'appuyant sur les leçons et les expériences tirées de l'appui fourni par le PNUD au Bureau des droits de l'homme (Évaluation des résultats sur la gouvernance, 2014), cette composante appuiera la mise en place de la Commission nationale de paix et de réconciliation et développera les capacités de règlement des différends au niveau local. Les efforts au niveau local porteront sur les communautés rurales et périurbaines qui ont un passé de violences et de conflits, afin de renforcer leurs capacités de médiation, d'apaisement et de réconciliation en créant des comités locaux pour la paix. Des efforts délibérés seront entrepris pour appuyer une participation accrue des femmes dans les processus de médiation et de réconciliation communautaires. En se fondant sur l'évaluation de résultat de la gouvernance, le PNUD appuiera les efforts visant à étendre l'« Initiative des dividendes de la paix » ancrée dans les comités locaux pour la paix afin de renforcer la cohésion par le biais des moyens d'existence durables et des activités communautaires génératrices de revenus. En collaboration avec le Gouvernement, le PNUD élaborera un mécanisme de résolution des différends fonciers en vue d'augmenter la résilience des communautés face aux conflits. La mise en œuvre de cette composante bénéficiera des leçons acquises sur le terrain à travers la coopération Sud-Sud en Afrique. Les opportunités de collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et des donateurs (notamment l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le Ministère du développement du Royaume-Uni (DFD), l'Union européenne, l'Agence suédoise de coopération au développement (SIDA) seront examinés sous l'angle de la mobilisation des ressources. Au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies, s'agissant de l'architecture de la paix, une collaboration interinstitutions (Haut-Commissariat aux réfugiés, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population et ONU-femmes) sera recherchée. Cette composante sera mise en œuvre en partenariat avec des acteurs non gouvernementaux: chefs coutumiers, associations religieuses, autorités locales, organisations de la société civile et divers groupes aux intérêts divergents.

14. Troisièmement, pour renforcer la participation de la population aux processus démocratiques les plus importants, le programme appuiera les mécanismes visant à étendre sur une grande échelle la participation citoyenne (en zones rurales et urbaines), en particulier celle des femmes et des jeunes, tout en renforçant les capacités institutionnelles de supervision et de responsabilisation en vue de promouvoir une vraie participation. L'appui au renforcement institutionnel sera fourni aux principales commissions mandatées pour promouvoir la démocratie dans le pays (par exemple, la Commission électorale du Zimbabwe), tout en favorisant la conception et les plans de mise en œuvre d'une participation citoyenne accrue dans les processus constitutionnels. L'accent sera placé sur les moyens permettant aux groupes vulnérables et aux groupes exclus de se faire entendre, notamment les jeunes des deux sexes âgés de 18 à 35 ans, y inclus les personnes handicapées, en consolidant les espaces de dialogue en vue de promouvoir une participation active aux processus démocratiques. Une amélioration dans la prestation des services constitue une importante mesure à cet effet. Renforcer les capacités des institutions chargées de fournir des services sera indispensable pour instaurer la confiance, en particulier lorsqu'il s'agit de la prestation de services sociaux de base. Le programme par conséquent appuiera le renforcement des capacités des

administrations locales pour fournir des services efficaces et efficients, notamment la budgétisation axée sur l'égalité des sexes. Des priorités pour le renforcement des capacités seront définies à partir de l'enquête globale de 2013 sur les besoins de renforcement des capacités au sein des administrations locales.

Changement climatique et résilience (Troisième pilier)

15. Le PNUD a aidé le Gouvernement à élaborer un plan d'action chiffré sur l'adaptation au changement climatique et sur l'atténuation de ses effets au moyen de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. L'évaluation des résultats des activités de développement montre que le PNUD a de solides antécédents dans ce domaine, d'où l'intérêt des donateurs et du Gouvernement à voir le PNUD poursuivre son rôle de chef de file dans l'adaptation au changement climatique. Le PNUD appuiera le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Initiative Énergie durable pour tous (connue sous le terme SE4All) et d'une politique favorisant les énergies renouvelables. Le programme appuiera la mise en œuvre et l'intégration de la nouvelle stratégie nationale en faveur de la biodiversité et son plan d'action. Au niveau local, le programme étendra sur une grande échelle les projets pilotes d'adaptation mis en œuvre dans le cadre du Fonds pour les changements climatiques. Il s'appuiera sur les expériences réussies tout en s'attachant à éliminer les obstacles. Pour permettre aux petits agriculteurs vulnérables (notamment les femmes) de s'adapter au changement climatique au fil du temps, le programme appuiera: a) les essais pilotes auprès des petits agriculteurs et des responsables des politiques sur les options de réponse au changement climatique et les services d'appui requis; b) les connaissances et la compréhension des risques liés au changement climatique; et c) la capacité des institutions compétentes à intégrer l'adaptation au changement climatique. Le programme aidera également le Zimbabwe dans ses préparatifs pour accéder au Fonds vert pour le climat.

16. Tout en dirigeant l'élaboration d'un plan stratégique pour la résilience, et en aidant le Zimbabwe à établir un Fonds pour le renforcement de la résilience, le PNUD collaborera avec d'autres organismes, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM) et son programme de création d'actifs. Il expérimentera, grâce au Fonds, diverses stratégies spécifiques de renforcement de la résilience. Celles-ci porteront notamment sur l'amélioration de l'accès des communautés à une alimentation diversifiée et aux moyens d'existence, en mettant un accent particulier sur les femmes, les enfants et les jeunes ainsi que sur le renforcement des capacités communautaires à résister aux chocs et aux tensions en vue d'assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le Fonds collaborera étroitement avec le Comité d'évaluation de la vulnérabilité (ZIMVAC). Les cibles seront sélectionnées à partir d'une cartographie nationale des risques et des dangers, notamment les zones exposées fréquemment à des chocs de grande ampleur qui affectent les moyens d'existence. Un indice métrique sera établi pour mesurer les capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation des ménages. Le PNUD mettra sur pied un système intégré de suivi et d'évaluation, en appuyant les collectes de données constituant le niveau de référence, les évaluations et les évaluations d'impact des activités menées dans le cadre du Fonds pour le renforcement de la résilience au Zimbabwe.

17. En réalisant les objectifs susmentionnés, le PNUD poursuivra ses partenariats avec les autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les institutions financières internationales afin d'assurer une exécution coordonnée des programmes fondés sur les avantages comparatifs de chaque organisme. Les opportunités de programmation conjointe au sein de la famille des Nations Unies seront étudiées en

vue d'éviter des doublons. En outre, le PNUD collaborera étroitement avec ONU-Femmes pour instaurer une approche plus systématique de l'égalité des sexes dans les programmes. Le PNUD s'efforcera également de forger des partenariats avec les anciens donateurs intéressés et les autres parties prenantes, en se fondant sur son expérience et les liens solides établis avec le Gouvernement au cours de la dernière décennie. Le PNUD a obtenu des promesses de financement de la résilience, notamment de l'Union européenne, tandis que des pourparlers sur les programmes relatifs au changement climatique sont en cours avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Un certain intérêt s'est dégagé concernant un appui en faveur du Parlement et des pourparlers sont en cours avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement concernant une aide au processus de paix et de réconciliation. Le PNUD a commencé à coordonner les activités des partenaires du développement en vue d'augmenter la cohérence et l'efficacité de l'aide au développement et contribuer à la rationalisation des ressources disponibles pour les interventions prioritaires. En outre, le PNUD, en partenariat avec la Banque mondiale, organisera un symposium de haut niveau pour plaider et mobiliser des ressources pour relever les défis posés par la pauvreté. Les partenariats stratégiques en matière d'innovation pour l'entrepreneuriat des jeunes et de création d'emplois, notamment la création de laboratoires d'éclosion d'entreprises et de croissance accélérée, la facilitation de l'accès à l'information, la mise en place de services gouvernementaux en ligne, le recours aux techniques de l'information et de la communication en faveur du développement, autant de thèmes qui sont à l'examen (notamment avec Microsoft4 Africa). En outre, il existe un réel potentiel pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, auxquelles il sera fait largement appel lors de l'exécution du programme. Le PNUD s'adressera au secteur privé pour créer des partenariats favorisant l'inclusion financière. La réduction de la pauvreté à l'échelon local, les énergies renouvelables et une économie « verte » figurent parmi les domaines possibles de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Le bureau de pays examine à l'heure actuelle notamment les priorités qui s'offrent au Brésil et en Chine.

III. Gestion du programme et des risques

18. Le présent descriptif de programme donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programmes au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

19. L'exécution nationale du programme est la modalité préférée. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles et en consultation avec le Gouvernement et le siège, l'exécution directe pourra être utilisée.

20. Les défis économiques à l'heure actuelle représentent un risque pour la mise en œuvre efficace du programme. Ces risques sont notamment: a) la capacité limitée du Gouvernement de jouer son rôle dans la mise en œuvre du projet si le volant budgétaire devait encore être réduit; b) la capacité limitée de prestation de services, y inclus l'accès à l'énergie et l'établissement des infrastructures nécessaires; c) les limites à la mobilisation des ressources en raison des prévisions d'un ralentissement

de l'économie mondiale; et d) un ralentissement potentiel de l'exécution du programme jusqu'aux élections en 2018 et durant les élections.

21. Les efforts d'atténuation des risques seront intégrés à la conception du programme. Le PNUD renforcera les capacités des institutions concernées par l'exécution des programmes. Afin d'éviter les risques liés au transfert imminent du statut de principal bénéficiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la capacité du Ministère de la santé a été consolidée dans les zones critiques, notamment l'aspect financier, l'approvisionnement et la gestion du programme. En outre, afin d'atténuer les risques et assurer la réalisation des objectifs à long terme du programme, la conception du programme de pays sera sous-tendue par une analyse critique du contexte du développement ainsi que par les enseignements tirés de l'expérience et des évaluations des programmes antérieurs. Les partenariats seront consolidés, en particulier avec les parties prenantes qui participent déjà aux activités du Gouvernement et des communautés. Désireux de disposer d'un outil de gestion d'alerte rapide et être plus efficace, le bureau de pays utilisera le registre des risques Atlas pour en faire le système de base mis en œuvre dans le cadre de ses activités d'établissement des rapports sur les opérations et les programmes. Le bureau de pays bénéficiera également de lignes directrices des responsables du programme et d'évaluations indépendantes.

22. D'importantes annonces de contribution ont été reçues pour la plupart des initiatives. En dépit de ces promesses, la couverture des cibles ne peut pas être plus étendue que les fonds disponibles. Une base de donateurs potentiels est en voie d'élaboration et la mobilisation des ressources auprès du secteur privé est en cours. Ces deux aspects seront intégrés dans la stratégie plus large de mobilisation des ressources menée par le bureau de pays. Le PNUD entend collaborer avec des partenaires non traditionnels dans la mobilisation des ressources pour le programme et étendra sa collaboration Sud-Sud. En raison des défis posés par la réduction du volant budgétaire, il sera difficile de fournir une stratégie de sortie et une voie pour assurer la pérennité des programmes.

23. Les relations solides que le PNUD a établies avec son interlocuteur principal du Gouvernement, le Bureau du Président, ainsi qu'avec le Ministère des finances, ont fait du PNUD un partenaire digne de confiance. Ces relations seront renforcées pour une exécution plus rapide des projets.

24. Des mesures ont été adoptées pour assurer la qualité, l'efficacité et l'efficience du programme et des projets. La première étape a résidé dans la conduite d'évaluations de résultats indépendantes. Leurs recommandations ont été d'une importance cruciale dans l'élaboration du programme et sont intégralement mises en œuvre. La seconde étape a été de consulter le Gouvernement à propos de l'approche programmatique (notamment à travers le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et le processus de Zim-Asset), envers laquelle le Gouvernement s'est pleinement engagé. La troisième étape a résidé dans la consultation d'experts externes, notamment sur des initiatives telles que la promotion de la résilience et la réduction de la pauvreté. Finalement, le suivi et des évaluations systématiques des programmes et projets du PNUD permettront d'atténuer les risques tout en augmentant l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme. Le PNUD renforcera ses capacités internes pour répondre aux nouvelles demandes en créant des équipes multidisciplinaires pour affronter les défis multidimensionnels du développement.

IV. Suivi et évaluation

25. Les résultats et le rapport qualité-prix constituent des éléments essentiels de l'appui du PNUD. Grâce à celui-ci, le Gouvernement a renforcé lors des précédents cycles de programmation les capacités de la plupart des organismes d'État en matière de gestion axée sur les résultats. Ces initiatives seront encore renforcées afin de faciliter le suivi et l'évaluation du programme. Le PNUD consacrera au moins 5 % du coût du projet au suivi et à l'évaluation.

26. La mise à jour et l'analyse des données essentielles, notamment les enquêtes périodiques et les enquêtes spéciales menées par Zim-Stat seront essentielles pour mesurer les résultats et fonder la programmation sur des données fiables. À cet égard, il convient de noter les enquêtes sur les revenus et dépenses de consommation, les enquêtes démographiques et sanitaires, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et la collecte des données à l'échelon communautaire. En outre, des sondages sectoriels et spécifiques à des projets seront menés.

27. Le bureau de pays poursuivra un programme de recherche robuste et pluriannuel, comprenant la production de documents sur les questions de politique générale, de documents de travail et de rapports périodiques tels que ceux portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable. Le programme de recherche et ses produits seront reliés aux domaines d'action identifiés dans le descriptif du programme proposé, en vue de faire progresser le programme de recherche. Le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement est considéré comme étant le document de recherche sur les politiques pluriannuelles le plus pertinent pour évaluer les progrès du Zimbabwe. Le rapport national sur le développement humain, d'un autre côté, n'a pas bénéficié de la considération qui lui est due au cours de ces dernières années. Le présent programme souligne l'utilité de produire trois rapports de manière à faciliter un programme national de développement ancré dans les faits et lancer un débat élargi au niveau national. Le PNUD a lancé la publication mensuelle intitulée « Infonomics » ainsi qu'une revue économique semestrielle. Le PNUD travaillera avec des institutions telles que la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque africaine de développement et le Centre de recherche et de développement scientifiques et industriels du Zimbabwe.

Annexe. Cadre des résultats et des ressources pour le Zimbabwe (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays: <i>Réduction de la pauvreté et valeur ajoutée</i>
Réalisation 1 visée par le PNUAD: <i>Les institutions clés sont à même de mieux formuler et mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et des programmes d'amélioration des moyens d'existence et de réduction de la pauvreté au sein des communautés.</i>
Réalisation correspondante 1 du plan stratégique: <i>La croissance et le développement sont inclusifs et durables générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.</i>

<i>Indicateurs de réalisation, de niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquences de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles,</i>	<i>Principaux partenaires et cadre des partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
1.1: Pourcentage du budget national consacré à la réduction de la pauvreté Niveau de référence: 0 % Niveau cible: 10 %	<i>Source des données</i> Déclaration budgétaire Rapports Zim-Asset <i>Fréquence:</i> Annuelle <i>Entités responsables:</i> PNUD Bureau de la Commission du plan Ministère des finances	Produit 1. Capacités renforcées des institutions clés au niveau national et infranational pour élaborer et mettre en œuvre des politiques en faveur des pauvres Indicateur 1. Nombre de plans de développement aux niveaux national et infranational intégrant les objectifs du Millénaire ou les objectifs de développement durable Niveau de référence: 1 Niveau cible: 8	Bureau de la Commission du plan, Ministère des finances, Ministère du développement des petites et moyennes entreprises et des coopératives Partenaires de développement	Ressources ordinaires: 6 700 Autres ressources: 29 800 Total 36 500
1.2: 5 % de réduction du taux national Niveau de référence: 62.3 % Niveau cible: 57.3 %	<i>Source des données</i> Enquêtes sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages PICES Données Zim-Stat Rapport sur les projets Évaluations externes <i>Fréquence:</i> Quinquennale trimestrielle et annuelle <i>Entités responsables:</i> PNUD Zim-Stat	Produit 2. La base productive des communautés ciblées est renforcée Indicateur 1. Nombre de possibilités d'emploi et de moyens d'existence supplémentaires créés, ventilés selon le sexe Niveau de référence: 0 Niveau cible: 1 500	Ministère du développement des petites et moyennes entreprises et des coopératives, Ministère des administrations locales, Ministère des travaux publics et du logement; Ministère des finances Partenaires de développement	

Priorité ou objectif du pays: Renforcement de l'administration nationale, gouvernance et gestion de l'exécution
Réalisation 2 visée par le PNUAD: Participation citoyenne accrue aux processus démocratiques en application des dispositions de la Constitution et des normes internationales pertinentes
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique: Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'État de droit et le respect du principe de responsabilité grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides

Indicateurs de réalisation, de niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données et fréquences de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles,	Principaux partenaires et cadre des partenariats	Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
2.1 Pourcentage de la population ayant accès à la justice et à la jouissance des droits de l'homme, ventilés selon le sexe et les zones rurales/urbaines. Niveau de référence: À déterminer (2016 sera la première année de collecte des données) Niveau cible: 5 %	2.1 Source des données Rapports annuels des institutions démocratiques Commission des droits de l'homme Commission électorale Bureau du Président Administrations locales Commission nationale de paix et de réconciliation Secteur judiciaire et du maintien de l'ordre Commission nationale de lutte contre le sida Ministère de la santé et de la protection de l'enfant Mesures des capacités et évaluations Fréquence: Trimestrielle, annuelle, à mi-parcours Entités responsables: PNUD Institutions démocratiques 2.2 Source des données Enquêtes de référence sur les citoyens portant plainte pour violation des droits de l'homme Rapports de l'État partie Commission des droits de l'homme Rapports des organisations de la société civile Fréquence: trimestrielle Entités responsables: Gouvernement,	Produit 1: Les capacités du système judiciaire et des institutions des droits de l'homme ont été consolidées ou élargies de manière à prester des services de qualité et faire respecter la primauté du droit et les réparations Indicateur 1. Pourcentage de plaintes des victimes selon le sexe déposées auprès des autorités judiciaires et du maintien de l'ordre (avec l'appui du PNUD) Niveau de référence: À déterminer Niveau cible: 5 % Indicateur 2. Nombre de violations des droits de l'homme ayant fait l'objet de condamnations en justice Niveau de référence (2015): 700 Niveau cible: 2 000 Indicateur 3. Pourcentage d'examen périodiques universels dont les recommandations ont été appliquées Niveau de référence: 10 % (deux plans d'action ont été élaborés pour la mise en œuvre des recommandations d'organes conventionnels des droits de l'homme, de l'examen périodique universel et de la Convention pour l'élimination	Ministère de la justice, Commission des droits de l'homme, organisations de la société civile, organisations confessionnelles, chefs coutumiers, universités, secteur privé: Partenaires de développement: ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP, OIT	Ressources ordinaires 9 350 Autres ressources 78 333 876 Total 87 683 876

<i>Indicateurs de réalisation, de niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquences de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles,</i>	<i>Principaux partenaires et cadre des partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
	commissions indépendantes, organisations de la société civile organisations confessionnelles	de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes Niveau cible: 50 % Indicateur 4. Nombre de lois mises en conformité avec la Constitution de 2013 Niveau de référence: À déterminer (Collecte des données en 2016) Niveau cible: 200		
2.3 Nombres d'institutions nationales et infranationales capables de diriger et coordonner les processus de règlement des différends et de réconciliation Niveau de référence: 0 Niveau cible: 2	2.3 Sources des données Rapports annuels de la Commission nationale de paix et de réconciliation Rapports de la Commission foncière Rapports du Parlement Rapports des organisations de la société civile Rapports des organisations confessionnelles Fréquence: trimestrielle et annuelle Entités responsables: Commission nationale de paix et de réconciliation Bureau du Président PNUD Organisations de la société civile Organisations confessionnelles	Produit 2. Les fonctions et les capacités de l'architecture nationale de la paix ont été consolidées Indicateur 1. Degré d'utilisation du système national et infranational de règlement des différends et de réconciliation Niveau de référence: 2013. Les dispositions constitutionnelles pour l'architecture de la paix ont été mises en place, mais ne sont pas encore opérationnelles Niveau cible: Le réseau national et infranational de règlement des différends et de réconciliation a été élaboré et adopté Indicateur 2. Pourcentage de communautés additionnelles offrant des services intégrés de médiation et de règlement des différends Niveau de référence: 0 % Niveau cible: 10 % Indicateur 3. Mesure dans laquelle un mécanisme de règlement des différends fonciers est en place Niveau de référence: Les mécanismes de règlement des différends fonciers sont inexistants Niveau cible: La Commission foncière est	Ministère de la justice Commission nationale de paix et de réconciliation, organisations de la société civile, organisations confessionnelles, chefs coutumiers, universités, secteur privé Partenaires de développement: OIT, SIDA FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes	

<i>Indicateurs de réalisation, de niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquences de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles,</i>	<i>Principaux partenaires et cadre des partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
		opérationnelle et son plan d'action pour le règlement des différends a été approuvé		
2.4 Degré de participation citoyenne de chaque sexe aux institutions démocratiques en zones urbaines et rurales, de 1 à 10 Niveau de référence: Indisponible Niveau cible: 5	2.4 Sources des données Enquêtes sur la perception des citoyens, rapports des institutions et du Parlement, enquêtes de satisfaction Commission nationale de lutte contre le sida, Ministère de la santé et de la protection de l'enfant Fréquence: Annuelle Entité responsable: Le PNUD appuiera les institutions démocratiques cibles à établir le niveau de référence de la participation citoyenne selon les rapports annuels d'institutions sélectionnées	Produit 3. La participation des citoyens aux processus démocratiques est effectivement renforcée Indicateur 1. Nombre de plates-formes créées pour permettre la participation des citoyens, notamment les femmes Niveau de référence: 2 Niveau cible: 5 Indicateur 2. Proportion d'électeurs éligibles figurant sur les listes électorales, ventilés selon le sexe et l'âge Niveau de référence: À déterminer Niveau cible: À déterminer Indicateur 3. Nombre de mécanismes institutionnels adoptés et mis en place pour promouvoir la participation des femmes dans la vie politique et la prise de décision Niveau de référence: 3 Niveau cible: 6 Indicateur 4. Nombre d'organismes des pouvoirs publics locaux disposant de systèmes opérationnels de planification, de budgétisation et de suivi Niveau de référence: 0 Niveau cible: 50	Ministère de la justice, Ministère de l'information, commission électorale, organisations de la société civile, organisations confessionnelles, chefs coutumiers, universités, secteur privé: Partenaires de développement: Union européenne, SIDA, ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP, OIT	

Priorité ou objectif du pays: <i>Sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous</i>
Réalisation 3 visée par le PNUAD: <i>Des communautés vulnérables ont été dotées des moyens pour s'adapter au changement climatique et développer la résilience et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle</i>
Réalisation correspondante 5 du plan stratégique: <i>Les pays sont en mesure de diminuer les risques de conflit et de catastrophes naturelles, y inclus le changement climatique</i>

<i>Indicateurs de réalisation, de niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquences de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles,</i>	<i>Principaux partenaires et cadre des partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
3.1 Pourcentage de districts vulnérables qui ont mis en place des mesures de résilience face au changement climatique Niveau de référence: 3 districts Niveau cible: 10 districts	3.1 <i>Source des données</i> Rapports sectoriels, rapports des groupes de travail sur le changement climatique Fréquence: annuelle Entités responsables: PNUD, Ministère de l'environnement	Produit 1. Des activités sur une grande échelle de lutte contre le changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les districts vulnérables ont obtenu leur financement et sont mises en œuvre Indicateur 1. Nombre de ménages (ventilés selon le sexe) recourant aux technologies d'une agriculture intelligente et à des pratiques d'énergies renouvelables dans le cadre de l'Initiative Énergie durable pour tous Niveau de référence: 1 000 Niveau cible: 5 000 Indicateur 2. Nombre de groupes communautaires recourant à des stratégies d'adaptation et de résilience au changement climatique Niveau cible 10 Indicateur 3. Nombre de plans de développement à l'échelon national et des districts intégrant la biodiversité et la gestion des écosystèmes ainsi que la gestion des risques climatiques Niveau de référence 1 Niveau cible: 10	Ministère de l'énergie, Ministère de l'environnement Partenaires de développement: Union européenne, DFID, FEM	Ressources ordinaires 1 735 Autres ressources 50 100 Total 51 835

<i>Indicateurs de réalisation, de niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquences de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles,</i>	<i>Principaux partenaires et cadre des partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
3.2. Dans les circonscriptions cibles, les capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation ont été augmentées Niveau de référence: À déterminer Niveau cible: 10 %	3.2 Sources des données Comité d'évaluation de la vulnérabilité, enquêtes sur les revenus et les dépenses de consommation, enquêtes en grappes à indicateurs multiples Fréquence: Annuelle, quinquennale Entité responsable: Zim-Stat	Produit 2. Les mécanismes sont en place pour évaluer et atténuer les risques naturels ou dus à l'homme au niveau infranational Indicateur 1. Nombre de plans de développement de districts intégrant la gestion des catastrophes et des risques Niveau de référence: 1 Niveau cible: Au moins 10 Indicateur 2. Nombre de cartes des risques établies aux niveaux national et infranational pour éclairer la planification et la programmation et tenant compte des différences d'impact selon le sexe (femmes, filles, hommes) Niveau de référence: 0 Niveau cible: 10	Ministère de l'agriculture, Conseil de de l'alimentation et de la nutrition, Ministère de la protection civile, organisations de la société civile, organisations confessionnelles, universités et instituts de recherche, secteur privé, organismes des Nations Unies, pouvoirs locaux Partenaires de développement: Union européenne, Ministère du développement international, Fonds pour l'environnement mondial	Ressources ordinaires 1 000 Autres ressources 15 000 Total 16 000

Priorité ou objectif de pays: *Une administration publique renforcée et des structures de gouvernance*

Réalisation 4 visée par le PNUAD: *Les institutions clés du secteur public ont une meilleure capacité pour mobiliser et gérer efficacement les ressources, offrir des services de qualité et rendre compte de leur utilisation.*

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique: *La croissance et le développement sont inclusifs et durables générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.*

<i>Indicateurs de réalisation, de niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquences de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles,</i>	<i>Principaux partenaires et cadre des partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
4.1 Pourcentage de l'aide au développement dans le produit intérieur brut Niveau de référence: 6 % Niveau cible: 12 %	4.1 Source des données Déclaration budgétaire Rapports des ministères Rapports des partenaires de développement Fréquence: Annuelle Entités responsables: PNUD/ Ministère des finances	Produit 1: La capacité des systèmes de gestion et de coordination de l'aide a été renforcée Indicateur 1. Nombre de donateurs fournissant des données sur l'aide au développement à l'intention du système de coordination de l'aide Niveau de référence: 0 Niveau cible: Au moins 10 Indicateur 2. Degré d'amélioration des mécanismes de coordination de l'aide Niveau de référence: Absence d'un secrétariat Niveau cible: Le secrétariat pour la coordination de l'aide a été mis en place et est opérationnel (avec du personnel formé et équipé)	Ministère des finances, Bureau de la Commission du plan Partenaires de développement	Ressources ordinaires: 700 Autres ressources 2 800
				Total 3 500